

Pièce [B-0098](#) : RAPPORT ANNUEL DES PROGRAMMES ET DES ACTIVITÉS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2021-2022 COMPLÉMENT D'INFORMATION.

En page 2, Énergir invite respectueusement la Régie à évaluer si les suivis présentés aux Annexes C à E sont toujours pertinents aux fins de l'analyse des résultats présentés dans le cadre des rapports annuels du PGEÉ et, le cas échéant, d'y mettre fin pour les prochains rapports annuels du PGEÉ.

Considérant que le dossier de fermeture est le bon forum pour présenter le bilan des résultats des programmes et principalement l'explication des écarts entre les prévisions et les résultats de ceux-ci, le GRAME souhaite interroger Énergir sur cette demande qui est très large d'application, puisqu'elle concerne :

- Annexe C : l'ensemble des suivis des demandes de la Régie.
- Annexe D : le dépôt des fiches des volets et de certains sous-volets du PGEÉ; et
- Annexe E : explications supplémentaires des écarts.

Le GRAME demandera notamment quels suivis (Annexe C) lui semblent moins importants et si les fiches des programmes (Annexe D) seront déposées aux dossiers tarifaires avec les mêmes informations qui apparaissent au dossier de fermeture.

Pièce [B-0036](#) : Réduction des gaz à effets de serre 2021-2022

Le GRAME comprend qu'Énergir a réduit globalement de 21 % ses émissions par rapport à 1990. De l'avis du GRAME, il serait pertinent comparer les ajouts d'émissions de GES aux réductions de GES pour comprendre quels types d'activités ont un impact à la hausse sur les émissions de GES. Donc, le GRAME regarde du côté d'un bilan plus complet, des plus et des moins, et souhaite interroger Énergir à savoir si elle procède à cette analyse de son côté et, le cas échéant, si elle prend action.

Pièce [B-0110](#) : Programmes commerciaux

Le GRAME souhaite interroger Énergir sur ses programmes commerciaux visant à encourager l'usage du GN traditionnel, à savoir s'ils seront offerts sous la même forme dans la foulée de l'entente Énergir/HQ sur la biénergie?

Auquel cas, est-il logique d'offrir encore des tarifs préférentiels pour la rétention de clients, considérant l'avantage économique de la biénergie, particulièrement dans le marché résidentiel?

Une autre question se pose pour le programme de flexibilité tarifaire, admissible à la biénergie, soit si ce programme pourrait être utilisé pour réduire les tarifs des clients qui adhèrent à la biénergie électricité-gaz naturel?